

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique AKIM FORMATION 10 Rue Anse BELLUNE

97220 TRINITE

Service de la formation et du développement

Dossier suivi par : Hervé ANTOINE

Téléphone: 05.96,71.21.20 Télécopie: 05.96.71.21.25

Mét | drif.antilles-goyane@educagri fr Notre-réf. : ATHEMIS/11A/2012/11

Voire ref. :

Objet : Numéro d'enregistrement de formation Hyglène

alimentaire

Fort de France le 24 octobre 2012

N° Enregistrement Formation Hygiène Alimentaire

Vu le décret n° 2011-731 du 24 juin 2011 relatif à l'obligation de formation en matière d'hygiène alimentaire de certains établissements de restauration commerciale

Vu l'Arrêté du 5 octobre 2011 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciales

Vu La circulaire DGER/SDPOFE/C2011-2012 du 8 décembre 2011 relative aux conditions de mise en œuvre de l'action de formation relative à l'hygiène alimentaire des établissements de restauration commerciale prévue à l'article L.233.4 du code rural et de la pêche maritime et modalités d'enregistrement des dispensateurs de formation.

Ainsi, par le biais d'un écrit, vous avez sollicité une demande de numéro d'enregistrement à la délivrance de formation spécifique en hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale pour les activités suivantes :

- Restauration traditionnelle
- Cafétérias et autres libres services
- Restauration de type rapide

Après l'examen de votre dossier, j'ai l'honneur de vous accorder, à compter de ce jour, le numéro d'enregistrement : 0200015432012 en tant qu'Organisme de Formation

Je vous rappelle que l'organisme de formation doit respecter le cahier des charges décrit en annexe 1 de l'arrêté du 5 octobre 2011.

Le Chef du Service Formation et Developpement

Monette MARIE LOUISE

DAAF Jardin Desebeux BP 642 97262 Fort de-France cedex Teléphone : 05 96 71 20 40 Télécopie : 05 96 71 21 25

Mel -danf972@ nerscutture.peniv.fr Site internet: Horaires d'ouverture au public : Lundi, mardi, joudi : 8h-12h00 et 14h30-16h Morcredi, vendredi : 8h-12h00